

LA CONSTITUTION *FELICITATE QUADAM*

ET L'UNION DE L'ORDRE FRANCISCAIN (1)

MAINTENANT que nous en possédons la traduction officielle, selon notre promesse, nous donnons en entier la Constitution de Léon XIII ramenant l'Ordre franciscain à l'union primitive : c'est un document magnifique, un monument splendide élevé à la gloire de saint François et de son Institut, intéressant tous les amis des Frères Mineurs. — L'Ordre entier est divisé en 12 circonscriptions représentées chacune à Rome par un Définiteur Général ; la France, la Corse, l'Angleterre et l'Irlande forment la huitième ; la *Terre-Sainte*, la Bosnie, Herzégovine, Dalmatie, Carniole et Tyrol forment la cinquième circonscription, représentée à Rome par le T. R. P. Michel Battinie, bosnien. Voici le texte de la Constitution :

CONSTITUTION APOSTOLIQUE

DE

NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Sur le rétablissement de l'unité de l'Ordre des Frères Mineurs

LÉON, ÉVÊQUE,

Serviteur des serviteurs de Dieu, ad perpetuam rei memoriam.



E fut, croyons-nous, par un bienfait du ciel et non assurément par une circonstance fortuite, que Nous fûmes jadis appelé à exercer l'épiscopat, de préférence à toutes les autres provinces d'Italie, dans celle de l'Ombrie, qui a vu naître et grandir François d'Assise. Au sein de cette contrée qui parle tant de lui, Nous Nous sommes accoutumé à tourner

(1) Afin de pouvoir donner en entier le texte de la Constitution Apostolique, sans rien enlever à la matière habituelle de la *Revue*, nous augmentons de huit pages, le présent numéro.